

Montréal, le 12 février 2014

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'autorisation du projet lecture à distance (LAD)  
Phases 2 et 3  
Dossier de la Régie : R-3863-2013**

---

La Régie de l'énergie (La Régie) accuse réception de la lettre de la procureure du Distributeur demandant, conjointement avec l'intervenante CANWISP, de reporter la tenue de la séance de travail prévue pour le 13 février 2014 aux bureaux de la Régie relativement au dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accepte de reporter, à une date ultérieure, la séance de travail portant sur l'enjeu de l'impact de l'utilisation, par le Distributeur, de la bande de RF exempte de licence ISM 900 MHz pour le réseau IMA sur les services offerts en milieu rural par les fournisseurs d'accès internet sans fil qui devait se tenir le 13 février 2014. Elle prend également acte du consentement de CANWISP à suspendre sa demande de renseignements no. 1 transmise au Distributeur.

Pour ce qui est de la séance de travail du **14 février 2014**, la Régie confirme qu'elle est maintenue, qu'elle **débutera à 9h** dans la Salle Jean-Paul Riopelle de ses bureaux, qu'elle portera exclusivement sur les sujets inclus aux suivis de la phase 1 du projet LAD et qu'elle débutera par une présentation du Distributeur d'une vingtaine de minutes.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as